

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI - SAISON 2024



AFT Namur-Luxembourg
Chaussée de Marche, 935 C
5100 WIERDE

CLUB : **Royal Tennis Club Amée**

Matricule : **6008**

Le tournoi respecte le règlement général de l'AFT imposé pour toutes les compétitions.

Date de début : **20-06-24**

Date de fin : **30-06-24**

1. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font obligatoirement via le site : www.aftnet.be - "Mon AFT"

Particularités réservées aux clubs :

! Pour rappel

Sauf en cas de clôture anticipée, les inscriptions de toutes les catégories seront clôturées le mardi qui précède le début du tournoi à 24h.

Aucune inscription ne peut être acceptée au-delà de cette limite.

Le juge-arbitre se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie.

Nombre de catégories organisées :

simples : **11**

jeunes : **-**

doubles : **-**

Le tournoi de doubles se jouera :

par poule + tableau final

et/ou par élimination directe

2. DROIT D'INSCRIPTION :

En Jeunes, le droit d'inscription par catégorie est, au **1er match**, de **-** EUR

au **2ème match** **-** EUR

Pour les **Adultes**, il est, au **1er match**, de **10** EUR

au **2ème match** **5** EUR

Pour les **doubles**, il est de **-** EUR par paire

Tout joueur, déclaré W.O. (même excusé) au 1er ou au 2ème match, est redevable du montant de l'inscription.

3. TIRAGE AU SORT :

Date et heure du tirage au sort public : **19/06/2024 à 10h00**

Particularités réservées aux clubs :

4. HORAIRES :

Attention : pour connaître l'horaire du 1er match, veuillez vous connecter sur le site www.aftnet.be - "Mon AFT"

le **19-06-24** dès **20** h

Validez votre accord et confirmez la prise de connaissance de votre horaire dans la rubrique "Mes tournois".

En cas de problème, contactez le juge-arbitre le : **20-06-24** entre **10** h et **16** h

au n° de téléphone suivant : **0471/17.68.20**

Particularités réservées aux clubs :

Si votre catégorie se joue avec un tableau qualificatif, deux matchs (au minimum) se joueront entre le jeudi et le dimanche du début du tournoi. Pour les autres catégories obligation d'être libre le premier week-end.

5. JUGE-ARBITRE ET ARBITRE :

Le tournoi est dirigé par Mr/Mme/Melle **Pascolo Cédric** juge-arbitre

et Mrs, Mmes, Melles **Jordant Caroline, Delaunois Bastien et Delvaux Marc** adjoints

Tél. juge-arbitre **0471/17.68.20** Tél. secrétaire **-** Tél. club-house **081/30.18.00**

Nombre de terrains utilisés : **8** dont **8** de plein air

Nombre de terrains couverts pouvant être utilisés : **-** en **-**

Il pourrait être fait appel à des terrains d'autres clubs et/ou à des terrains particuliers agréés.

Des rencontres pourront se dérouler à la lumière artificielle.

Particularités réservées aux clubs :

En cas de pluie ou en cas de retard dans les rencontres les joueurs sont susceptibles d'être envoyés dans un club voisin (arrondissement de Namur) sur terrains couverts ou extérieurs en brique ou sur surface dure

6. DISPONIBILITE DES JOUEURS : en semaine à partir de **12** h et le week-end de 9 h à 23 h

Dans les catégories -13 ans ou plus jeunes, il est interdit de faire commencer un match après 20 h.

Dans les autres catégories, il est interdit de faire commencer un match après 23 h sans l'accord des joueurs concernés.

Particularités réservées aux clubs :

Si un joueur ou une joueuse s'inscrit dans deux catégories il (ou elle) est susceptible de jouer deux rencontres le même jour et ce à chaque tour et dès le premier jour

En jeunes, pour le grade 3, les joueurs doivent être disponibles les 3 jours de tournoi. Le tournoi se déroulera en :

-9 ans du : **-** au **-** ou les **-**

-11 ans du : **-** au **-** ou les **-**

-13 ans du : **-** au **-** ou les **-**

7. REMISE DES PRIX :

Particularités réservées aux clubs :

Les lots seront remis directement après chaque finale. Ils seront à retirer à la table du juge-arbitre

8. PARTICULARITES SPORTIVES :

Particularités réservées aux clubs :

Les demi-finales et finales se joueront respectivement le samedi 29 et dimanche 30 juin.

9. PARTICULARITES EXTRA-SPORTIVES :

Particularités réservées aux clubs :

10. Le juge-arbitre responsable du tournoi prend toutes les dispositions qui s'imposent pour faire assurer l'arbitrage des finales.